



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/455
2 juin 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 2 JUIN 1995, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'ARMÉNIE AUPRÈS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte d'une déclaration publiée le
2 juin 1995 par le Ministère des affaires étrangères de la République d'Arménie
(voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ce texte comme
document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Alexander ARZOUMANIAN

ANNEXE

Déclaration de reprise de la participation aux négociations

L'Arménie se félicite que le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Coprésident de la Conférence de Minsk aient protesté contre les attentats à l'explosif perpétrés contre le gazoduc qui approvisionne le pays en traversant la région de Marneuli, en Géorgie, dont la population est azérie. Elle accueille également avec satisfaction la lettre que le Président en exercice de l'OSCE, M. Laszlo Kovacs, a adressée aux autorités géorgiennes, et se félicite qu'il ait prié la Mission de l'OSCE en Géorgie de collaborer étroitement avec lesdites autorités en vue de faire la lumière sur ces attentats et de prendre des mesures pour éviter qu'ils ne se reproduisent.

L'Arménie maintient que ces actes de terrorisme sont des actes de guerre contraires à la lettre et à l'esprit de l'accord de cessez-le-feu. Elle maintient également qu'ils visent le processus de paix au Haut-Karabakh et s'inquiète de ce que leur poursuite risque non seulement de faire capoter ledit processus de paix, mais aussi de menacer la sécurité et la viabilité économique de tous les pays de la région. Aussi est-elle convaincue qu'il est dans l'intérêt de toutes les parties de s'associer à l'action menée pour mettre fin à la série d'attentats à l'explosif qui dure depuis trois ans.

L'Arménie constate avec satisfaction que les autorités azerbaïdjanaises ont condamné ces attentats en tant qu'actes de terrorisme, et elle attend de l'Azerbaïdjan qu'il use de son influence pour que soient prises toutes mesures utiles afin qu'ils ne se reproduisent pas. Elle engage l'Azerbaïdjan à collaborer avec elle afin d'aider les autorités géorgiennes à mettre fin à la série d'attentats, dans l'intérêt de la paix et du règlement négocié du conflit.

Aussi l'Arménie a-t-elle décidé de continuer à participer aux pourparlers de paix concernant le conflit du Haut-Karabakh, tout en se réservant en permanence le droit de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt de sa sécurité nationale.

Une fois de plus, l'Arménie confirme son attachement au cessez-le-feu et assure de nouveau la communauté internationale que la partie arménienne ne prendra pas l'initiative d'une reprise des combats.
